

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1632

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Année 2022

Service : Direction générale des services - Direction Prospective et dialogue public

Rapporteur : Madame Laurence Boffet

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1632**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Année 2022

Service : Direction générale des services - Direction Prospective et dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Éléments réglementaires et de contexte

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public (DSP) ou contrat de partenariat, ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Ledit article s'applique à la Métropole de Lyon du fait du renvoi opéré par l'article L 3611-3 du CGCT créé par l'article 26 de la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

La CCSPL de la Communauté urbaine de Lyon a été créée par délibération n° 2002-0871 du 4 novembre 2002 en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La CCSPL de la Métropole, créée par délibération du Conseil n° 2015-0089 du 26 janvier 2015, lui a succédé.

Présidée par le Président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération du Conseil n° 2020-0010 du 27 juillet 2020, modifiée par les délibérations n° 2021-0394 du 25 janvier 2021, n° 2021-0589 du 21 juin 2021 et n° 2022-1391 du 12 décembre 2022, la CCSPL se compose de 20 Conseillers métropolitains ayant chacun un suppléant et de 28 associations représentées par 43 membres titulaires et 27 membres suppléants. La liste des représentants associatifs est mise à jour annuellement.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les concessionnaires et les délégataires de services publics,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement et de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,
- le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle doit également être consultée sur tout projet de DSP, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement. À la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Au-delà de ces prérogatives, et conformément à la charte de la participation de la Métropole, la CCSPL est amenée à réfléchir et à être force de proposition dans le cadre de groupes de travail *ad hoc* sur des sujets d'actualité relatifs aux services et relevant des compétences de la Métropole, à la relation aux usagers, à la qualité et au prix du service public.

Le Président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

II - Présentation du rapport annuel 2022 de la CCSPL

1° - Retours sur les dossiers soumis à la commission en 2022

L'activité 2022 de la CCSPL s'inscrit dans le cadre des objectifs suivants :

- associer la CCSPL aux réflexions stratégiques de la Métropole concernant l'avenir des services publics locaux afin d'enrichir le débat public,
- assurer la qualité des débats, des avis et des contributions,
- conforter la CCSPL comme un lieu de dialogue entre la Métropole et les associations d'usagers.

2° - Avis réglementaires de la CCSPL

L'activité réglementaire de la CCSPL pour l'année 2022 s'est poursuivie dans le cadre des 6 groupes de travail thématiques suivantes : stationnement-déplacements - énergie - déchets ménagers et assimilés - restauration scolaire des collèges et équipements (golf de Chassieu) - très haut débit (THD) et équipements métropolitains (Centre des congrès, sites funéraires/crématorium) - eau.

La commission s'est réunie 3 fois en séance plénière. Le bureau de la CCSPL s'est réuni 3 fois.

En 2022, la CCSPL a remis 16 avis sur :

- le projet d'adoption du règlement du service de l'eau de la Régie publique de l'eau potable,
- le projet de concession de service public pour le chauffage urbain sur le territoire sud-ouest lyonnais (Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et La Mulatière) pour la création d'un nouveau réseau de chaleur,
- le principe du recours à une DSP pour le service public du crématorium métropolitain de Bron,
- la DSP d'exploitation des parcs et aires de stationnement - tous modes, tous usages,
- les comptes rendus techniques et financiers 2021 des délégataires et des concessionnaires de service public,
- le rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

3° - Formation et info-débat

Les membres de la CCSPL ont suivi une formation sur les réseaux de chaleur et de froid de la Métropole, dispensée par le service énergie/climat de la Métropole.

La commission a également participé à une séance d'info-débat sur les déchets (Quelle trajectoire pour la prévention et la gestion des déchets de la Métropole de Lyon à horizon 2030 ?), en lien avec le vote du cadre stratégique des déchets. Cet événement a été co-construit entre les services de la Métropole et des associations de la CCSPL œuvrant sur la thématique des déchets et du tri.

4° - Visites de sites

La commission s'est aussi déplacée sur plusieurs sites :

- visite de l'ancienne usine des eaux de Saint-Clair (et de la pompe de Cornouailles),
- visite de l'unité de traitement valorisation énergétique des déchets ménagers - usine Lyon sud,
- visite du centre de tri de collecte sélective Nicollin (Saint-Fons).

5° - Démarche de concertation autour de la création de la Régie publique de l'eau potable

Un groupe de travail élargi, composé d'associations, dont 9 issues de la CCSPL, s'est constitué, afin de participer à des concertations, avec des usagers/citoyens volontaires, autour de la création de la Régie publique de l'eau potable Eau publique du Grand Lyon.

Le groupe de travail a participé à 4 séances d'information entre novembre 2021 et mars 2022 pour s'acculturer sur les sujets de la régie et, plus largement, de l'eau.

Il a également suivi une séance intitulée "pas de côté sur les imaginaires", en lien avec la démarche grand public Eau futurE, ainsi qu'un atelier sur les valeurs, pour travailler sur la charte des usagers de la régie entre avril et mai 2022.

Enfin, les participants au groupe de travail ont entamé un 1^{er} cycle de concertation sur la gouvernance des usagers autour de la régie et mené, au cours de 4 ateliers entre septembre et décembre 2022, des réflexions sur :

- le droit à l'eau pour tous,
- un scénario de gouvernance démocratique de la régie avec les usagers,
- les modalités opérationnelles de représentativité, d'exercice, ainsi que de désignation, des 4 futurs représentants des usagers au conseil d'administration de la Régie, en lien avec la création d'une assemblée des usagers de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Prend acte du rapport d'activité 2022 de la CCSPL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-300780-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
